

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'envoi : 4 avril 2023

Date d'affichage : 4 avril 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18-2023
MARDI 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 2 – VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick, SCOTTO DI VETTIMO Serge à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : ALLIX Jean-Marie

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 4247 – Chemin de la Ribeyrasse

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier concernant une cession à la commune de la parcelle cadastrée section D n° 4247 (issue de la parcelle cadastrée section D n° 578), d'une superficie totale de 18 m², appartenant à M. Michel TAUPENAS, en vue de la régularisation foncière de l'emprise du chemin. La division a été entérinée suite au document d'arpentage établi par 2A Géomètres-Experts le 13 mars 2023. Le terrain étant situé en zone N, le prix de cession est déterminé comme suit :
18 m² x 2 € = 36 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 4247 (issue de la parcelle cadastrée section D n° 578), d'une superficie totale de 18 m², appartenant à M. Michel TAUPENAS, comme défini sur le plan présenté,
- Dit que cette acquisition se réalisera au prix de 2 € le m², soit 18 m² x 2 € = 36 €,
- Dit que tous les frais afférents seront à la charge de la commune,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte notarié et de tous les documents induits.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Marie ALLIX**



**Le Maire,
Philippe ROUX**

